



Extrait du site FADBEN

<http://fadben.asso.fr/Compte-rendu-de-l-audience-du-14.html>

Compte rendu de l'audience du 14 avril 2009 au MEN-​​DGESCO

- Menu central - Actions - La FADBEN interpelle l'institution -

Date de mise en ligne : mardi 12 mai 2009

FADBEN

Nous (*Françoise ALBERTINI, Martine ERNOULT et Thierry ADNOT*) avons été reçus par Monsieur Arnaud Aizier, du Bureau des programmes d'enseignement, le 14 avril 2009 pendant une heure et quart.

Nous avons adressé les remerciements de la FADBEN pour cette audience, en précisant que notre association professionnelle accorde une grande importance à faire connaître ses travaux et ses propositions aux instances institutionnelles, au regard des évolutions de la société, des avancées technologiques et des problématiques qui traversent notre profession.

Avant de développer notre argumentaire, notre interlocuteur nous a informé que les programmes de collège étaient prêts à entrer en vigueur et que la réforme du lycée était en cours d'élaboration par Monsieur Descoings.

L'argumentaire présenté :

Tout d'abord nous avons dit que nous souhaitions faire remonter du terrain, la valeur des usages, la valeur des pratiques et la valeur des compétences accumulées par les professeurs documentalistes. En effet, la profession s'est construite sur les pratiques de terrain depuis 1958 avec la création des CDI. Depuis 1989, le recrutement de professeurs certifiés se fait par la voie d'un CAPES, qui est venu renforcer la mission pédagogique inscrite dans la circulaire de 1986. Pour l'instant, il n'existe pas d'agrégation ni d'inspection spécifique.

Monsieur Aizier a demandé quel était le corps d'inspection dont nous dépendions, ce qui nous a permis d'expliciter les difficultés qui en découlent pour la profession et notre demande de création d'une agrégation.

- **Un statut de professeur certifié qui engendre de nombreuses problématiques.** Le seul texte officiel qui met en avant notre mission pédagogique et sur lequel peut s'appuyer la profession, est la circulaire de mission de 1986. Or le métier a subi des changements en raison des nouveaux moyens d'information et de communication et l'association a toujours accompagné les mutations ; si les textes d'accompagnement des programmes ont fait mention des CDI, ils restent trop souvent muets sur le rôle du professeur documentaliste dans la formation des élèves à la recherche d'information. C'est pourquoi la FADBEN s'est emparée de ce chantier laissé en jachère dans les textes officiels, celui de la culture informationnelle parce que nous avons toujours été convaincus de la nécessité de faire travailler tous les élèves sur la dimension critique et interprétative de l'information. De plus, le champ d'innovation pédagogique qui est le nôtre au CDI et la spécificité originale de l'enseignement que nous pouvons dispenser a toujours participé à la construction de l'autonomie de l'élève.
- La discussion s'est engagée sur la **présence dans les programmes notamment de collège du développement de certaines compétences** mais nous avons rappelé l'inégale mise en œuvre par les enseignants, l'insuffisance de contenus en information documentation et l'absence de notre expertise. Nous avons rappelé que nous avions participé à la consultation sur les programmes de collège et que nous avons communiqué notre réflexion sur le socle commun.
- **Sur le thème de la culture de l'information**, nous avons fait un point sur l'état de notre réflexion et nos travaux actuels qui nous ont conduits à élaborer des contenus de formation pour les élèves de collège et lycée : explication des savoirs scolaires en information documentation et citation de quelques exemples très concrets de leur mise en œuvre. Nous avons présenté la proposition pour le lycée faite à Monsieur de Gaudemar en juillet 2008, qui est d'identifier clairement cet enseignement dans le cursus du lycéen. Cela peut se traduire par un volume horaire dédié à l'information documentation qui peut s'inscrire dans celui de l'

ECJS et dans les dis-po-sitifs AID et TPE.

Notre inter-lo-cuteur s'est montré très inté-ressé par les situa-tions de terrain et a demandé des éclair-cis-se-ments sur les der-nières avancées du Web et ses consé-quences sur les pra-tiques des élèves.

Les obstacles :

Dans les établis-se-ments sco-laires, la marge de manoeuvre du pro-fesseur docu-men-ta-liste est étroite. Cette for-mation est diver-se-ment mise en oeuvre car elle est dis-tillée dans les pro-grammes dans une logique dis-ci-pli-naire et repose sur la volonté des équipes péda-go-giques et celle du chef d'établissement.

Notre demande :

Clarifier la mission péda-go-gique dévolue au pro-fesseur docu-men-ta-liste Ins-crire un ensei-gnement à l'information docu-men-tation dans le cursus du col-légien et du lycéen, sans sur-charge d'heure pour l'élève Attribuer un volume horaire adapté à cet ensei-gnement dis-pensé par le pro-fesseur documentaliste

En conclusion, notre objectif serait atteint aujourd'hui si nous par-ve-nions à convaincre nos ins-tances ins-ti-tu-tion-nelles de l'urgence et de la nécessité d'aider les jeunes à mieux appre-hender les phé-no-mènes infor-ma-tionnels. Il est, par consé-quent , urgent d'élaborer les contenus et les moda-lités péda-go-giques d'un ensei-gnement à l'information docu-men-tation qui ne peut être inscrit dans le cursus de l'élève sans une volonté poli-tique ni un texte de cadrage. A la question de savoir si un groupe de travail au ministère pourrait être réuni pour réfléchir à ces dif-fé-rents points, M. Aizier a répondu qu'il n'en savait rien et nous a assuré qu'il trans-met-trait à son chef de service le contenu de notre intervention.

Françoise ALBERTINI, Présidente de la FADBEN